

L'assujettissement

Nous n'avons jamais entendu aucune plainte des assujettis. Si la colonie tire de cette pratique des avantages certains (bons rendements de la main-d'œuvre, création de cadres administratifs et civils, exécution des travaux d'équipement), les indigènes y trouvent des profits non moins évidents (habitude de l'effort régulier, bien-être physique et moral, instruction technique, transformation mentale, bénéfice indirect du développement de l'outillage et, peut-être, conscience plus nette de la valeur du travail volontaire).

Albert SARRAUT, *Grandeur et servitude coloniales*, Editions du Sagittaire, 1931.